

ÂGE, DEFICIT, GAGNANTS ET PERDANTS... CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES RETRAITES A POINTS

Les effets de la transformation de notre système de retraites en un système par points sont décryptés dans une série d'études publiées le 26 juin par l'Institut des politiques publiques. Avec beaucoup de résultats inattendus.

Bien que plusieurs fois reportée, la réforme des retraites à points continue d'être promise par le gouvernement avant la fin de l'année. Le Haut-commissaire à la réforme, Jean-Paul Delevoye, doit d'ailleurs rendre un rapport qui dessinera les grandes lignes du projet dans les prochaines semaines. À n'en pas douter, ce sera l'une des réformes les plus explosives du quinquennat. En attendant d'en connaître le détail, les économistes de l'Institut des politiques publiques, dirigé par Antoine Bozio, viennent de publier trois études qui décortiquent les effets attendus d'un système de retraites par points. Et leurs conclusions vont à rebours des idées reçues.

Leçon n°1 : pas besoin de fixer un âge d'équilibre à 64 ans

Depuis des mois, le sujet agite l'Élysée, Matignon et le Haut-commissariat à la réforme des retraites. En théorie, dans le futur système, tous les travailleurs pourront partir à la retraite dès 62 ans quitte à toucher une pension très faible. Dès lors, le gouvernement craint qu'après la réforme des départs massifs à 62 ans plombent les comptes de la Sécu et fassent exploser le nombre de retraités pauvres. D'où l'idée de créer un "âge pivot" à 64 ans assorti d'un système de bonus-malus pour inciter les actifs à travailler plus longtemps et équilibrer le système.

Selon les économistes, cette solution n'est pas nécessaire d'un point de vue budgétaire - rien n'empêche de réduire les pensions pour éviter les déficits - et surtout elle n'est pas juste. "Le désavantage d'un âge pivot comme âge de référence est que cet âge est identique pour tous les assurés, quelle que soit leur durée de carrière", soulignent les chercheurs. En clair, cela pénalisera ceux qui ont commencé à travailler le plus tôt. À la place, l'Institut des politiques publiques préconise de définir un âge de référence individualisé qui correspondrait à l'âge auquel l'assuré a accumulé assez de points pour toucher une retraite équivalente à 75% de son salaire. Cet âge serait communiqué par les caisses de retraite à chaque assuré.

Leçon n°2 : le montant des retraites doit dépendre de l'espérance de vie

C'est l'une des promesses du système à points. Les caisses de retraite piloteront au fur et à mesure les pensions pour éviter les déficits. Les économistes suggèrent trois règles d'or de gestion. Primo, les points, qui permettront de calculer les futures pensions, doivent progresser au même rythme que le salaire moyen. Secundo, le taux de conversion des points en retraites sonnantes et trébuchantes doit diminuer à mesure que l'espérance de vie augmente. Une condition "essentielle pour maintenir l'équilibre du système", préviennent les économistes.

Troisième règle : la première pension versée ne doit pas être fixée à un niveau trop élevé afin de permettre une marge de progression régulière tout au long de la durée de la retraite. Afin de parer tout imprévu, les économistes proposent aussi de créer un fonds de réserve. "L'utilisation d'un fonds de réserve des retraites vise à garantir l'équilibre budgétaire de long terme, relèvent-ils, et à faciliter l'absorption des chocs démographiques et économiques temporaires." On n'est jamais trop prudent.

Leçon n°3 : les retraites à points favorisent les petits salaires

À enveloppe constante, le basculement de notre système de retraite en un système de retraites par points fera forcément des gagnants et des perdants. Le principal changement qui va redistribuer les cartes est la fin du calcul des pensions par rapport aux vingt-cinq meilleures années de salaire. "Comme les carrières les plus dynamiques sont généralement associées aux salaires les plus élevés, cette règle actuelle implique un effet antiredistributif", notent les économistes.

Dans le futur système, tous les salaires seront comptabilisés pour calculer la pension. Ceux qui touchent un salaire à peu près constant tout au long de leur carrière seront donc avantagés. Or, ces "carrières plates" sont plus fréquentes dans le bas de l'échelle. D'après les calculs des économistes, les 50% des salariés les moins bien lotis percevraient ainsi une retraite supérieure dans un système par points et les 50% des salariés les mieux lotis y perdraient. Mécaniquement, les femmes, qui touchent en moyenne des salaires inférieurs aux hommes, seraient aussi gagnantes. En moyenne, les femmes retraitées nées en 1946 auraient ainsi touché 13% de plus si un système de retraite à points était en vigueur.

Laurent Fargues Challenges